

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2021

---

VISANT À PROTÉGER LES JEUNES MINEURS DES CRIMES SEXUELS - (N° 3939)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 99

présenté par  
M. Cinieri

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« quinze »

le mot :

« dix-sept ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à protéger tous les enfants jusqu'à 17 ans.